Nations Unies A/C.1/76/L.63

Assemblée générale

Distr. limitée
29 octobre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Première Commission
Points 100 et 138 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Projet de budget-programme pour 2022

Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/76/L.54

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Au paragraphe 4 du projet de résolution A/C.1/76/L.54, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, dans la limite des ressources disponibles, de solliciter les vues des États Membres sur les questions visées au paragraphe 3 du projet de résolution et de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport de fond accompagné d'une annexe contenant ces vues, dans la perspective de futurs débats entre les États Membres.

II. Rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2022

2. Les activités mentionnées dans le projet de résolution relèvent du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de plan-programme pour 2022 et du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 2)].

Merci de recycler

III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

3. La demande de documentation formulée au paragraphe 4 du projet de résolution signifierait qu'en 2022 le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait publier dans les six langues officielles de l'Organisation un document d'avant-session de 21 000 mots, ce qui représenterait un produit supplémentaire à livrer qui viendrait s'ajouter à la charge de travail existante.

IV. Incidences financières des propositions

4. Les incidences financières pour 2022 se chiffrent à 66 000 dollars (voir tableau ci-après).

Ressources supplémentaires à prévoir au titre de la documentation (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

	Ressources à prévoir pour 2022
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Autres dépenses de personnel	
Services de documentation	66 000
Total	**66 000**

V. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2022

5. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2022 pour financer les activités demandées au paragraphe 4 du projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2022 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 66 000 dollars pour 2022.

6. En ce qui concerne le paragraphe 4 du projet de résolution, l'attention de la Commission est appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale et des résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 75/252, dans lesquelles l'Assemblée a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions qui était chargée des questions administratives et budgétaires, et réaffirmé le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

VI. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

7. **L'adoption du projet de résolution A/C.1/76/L.54 par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 66 000 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2022. Ce montant serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2022 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.**

8. **Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 7 900 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022.**